



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

GUIDE

OFFRE SOLUCCIO

POUR LES CONSEILLERS CCI

SOLUCCIO

Les offres



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

SOLUCCIO

Les offres



SOLUCCIO

Les offres



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

Ce document vise à décrire le contenu et les modalités de mise en œuvre de l'offre SOLUCCIO. Il a été conçu pour vous aider dans son appropriation pour répondre au mieux aux attentes des entrepreneurs tout au long du cycle de vie de leur entreprise.

Le guide « SOLUCCIO Entreprises » est construit selon une approche qui reprend les besoins de l'entreprise classés en 8 thématiques.

Il vous permettra de mieux connaître SOLUCCIO en accédant à des fiches descriptives pour chaque solution pour vous permettre de les proposer à vos clients selon leur besoin. Bonne lecture.

POURQUOI **SOLUCCIO** ?

Pour renforcer la visibilité de l'offre des CCI et leur permettre de développer de nouvelles ressources, tout en proposant une gamme de prestations de qualité au bénéfice du développement économique et des acteurs économiques.

SOLUCCIO EN 1 PHRASE :



L'offre nationale de services repose sur une gamme resserrée de solutions et services adressables en tout point du territoire par les CCI.



LES SOLUTIONS PÉRENNES



Création reprise transmission



Parcours créateur
Parcours jeune entreprise (< 3 ans)
Parcours cédant
Parcours repreneur
Conseil en formalités d'entreprise
Délivrance des cartes professionnelles



Financement



Aides au financement
Appui sur les programmes européens



International



Offre Team France Export
Partenaires commerciaux ou technologiques en Europe
Formalités internationales



Développement durable



Parcours Energie
Démarche synergies durables
Diagnostic RSE
Démarche environnementale
Enviroville



Développement commercial



Fichiers d'entreprises (AEF)
Relations d'affaires
Audit point de vente buraliste
Etude d'implantation commerciale (IDC)



Numérique



Place de marché des e-services CCI Store
Diagnostic numérique



Compétitivité



Conseil réglementation et norme dans le marché unique
Parcours Industrie du Futur



Compétences RH



Certificat de Compétences en Entreprise (CCE)
Médiation de l'apprentissage

LES SOLUTIONS CONJONCTURELLES



LES DISPOSITIFS DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES POUR FAIRE FACE À LA CRISE ET RELANCER SON ACTIVITÉ

- Appui aux entreprises en difficulté
- Parcours relance 360
- Diagnostic de maturité écologique

SOLUCCIO

Les offres



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE



VOTRE CLIENT

SON BESOIN

Le créateur d'entreprise souhaite :

- Mettre en œuvre et sécuriser son projet entrepreneurial
- Trouver des financements

SON PROFIL

- Entrepreneur en phase de création d'une entreprise et qui souhaite être accompagné

SA DÉMARCHÉ

L'entrepreneur peut contacter sa CCI pour être orienté vers un conseiller en création. Il peut également se connecter directement sur la plate-forme CCI Business Builder® : <https://business-builder.cci.fr> et créer et son compte utilisateur pour accéder aux services proposés dans le cadre du parcours création.

NOTRE SOLUTION

Le conseiller CCI définit avec le porteur de projet les modules sur lesquels le parcours va s'organiser. En fonction de ses besoins et de la maturité de son projet, le conseiller lui propose le niveau de services le plus adapté, chaque niveau étant composé de produits et/ou de services.

- Le créateur n'est pas obligé de suivre le parcours dans son intégralité
- Le parcours est composé de produits et services obligatoires auxquels des produits et services optionnels peuvent être ajoutés

MÉTHODOLOGIE

L'accompagnement du porteur de projet par le conseiller CCI est inscrit sur une durée qui varie en fonction des modules retenus.

- Niveau 1 : Découvrir
 - La participation à des réunions d'information et des ateliers
 - L'accès à des guides pratiques
 - La mise en place d'une auto-évaluation de ses compétences, sa détermination pour mener son projet
- Niveau 2 : Expérimenter
 - La participation à un workshop « 5 jours pour Entreprendre »
 - L'accès à des modules de formation à distance
 - En option : un rendez-vous individuel pour un bilan de cette 1^{ère} étape pour proposer une suite dans l'accompagnement
- Niveau 3 : Structurer, financer, démarrer
 - 5 heures de rendez-vous individuel : rédaction du business plan...
 - L'accès à des modules de formation à distance
 - Une mise en relation avec des experts

- Des rencontres avec des entrepreneurs
- Du conseil en formalités d'entreprise
- Un accompagnement sur l'accès au financement
- 2 heures de rendez-vous individuel pour faire le bilan à 6 mois et 12 mois après l'immatriculation
- En option :
 - La préparation au titre « Chef d'entreprise, développeur de PME »
 - La préparation à la certification « Développer un projet entrepreneurial réussi »
 - Des ateliers thématiques sur les différents thèmes du business plan
 - L'accès au parcours « micro-entrepreneur »

TARIF

La tarification est variable selon le caractère obligatoire ou non des modules retenus :

- Le niveau « Découvrir » est gratuit pour le créateur (pris en charge sur la TCCI)
- Le workshop « 5 jours pour Entreprendre » est proposé au tarif obligatoire de 525 € net
- Les niveaux 2 et 3 du parcours sont payants à un tarif défini par la CCI avec la possibilité de subventionner une partie du parcours selon le territoire en fonction des conventions passées avec les collectivités
- Le conseil en formalités d'entreprise est payant selon une grille de tarification nationale

Une prise en charge par le Compte Personnel de Formation (CPF) est possible : les offres sont certifiantes via la certification de compétences « Développer un projet entrepreneurial réussi ».

VOTRE CONTACT

Nathalie Carré - n.carre@ccifrance.fr



PARCOURS JEUNE ENTREPRISE (MOINS DE 3 ANS)

VOTRE CLIENT

Le chef d'entreprise souhaite :

- Réaliser ses 1^{ères} démarches déclaratives
- Réaliser ses 1^{ères} démarches commerciales
- Atteindre le seuil de rentabilité de son entreprise
- Se verser une rémunération
- Développer ses compétences utiles pour la suite de son développement

SON PROFIL

- Chef d'entreprise qui vient de créer ou reprendre une entreprise et qui veut assurer son démarrage dans de bonnes conditions.

SA DÉMARCHE

Ce nouveau chef d'entreprise peut contacter sa CCI pour être orienté vers un conseiller en création. Il peut aussi se connecter sur la plateforme CCI Business Builder® <https://business-builder.cci.fr> et créer son compte utilisateur pour accéder aux services proposés dans le cadre du « parcours jeune entreprise ».

NOTRE SOLUTION

Le conseiller définit avec le nouveau chef d'entreprise les modules sur lesquels le parcours va s'organiser. En fonction de ses besoins et de la maturité de son projet, le conseiller lui propose le niveau de service le plus adapté, chaque niveau étant composé de produits et/ou services. Le nouveau dirigeant peut suivre le parcours complet ou certaines étapes.

Le parcours est composé de produits /services obligatoires auxquels des produits ou services optionnels peuvent être proposés.

MÉTHODOLOGIE

L'accompagnement du nouveau dirigeant par le conseiller en création est inscrit sur une durée qui varie en fonction des modules retenus.

➤ Niveau 1 : Structurer

- Une auto-évaluation en ligne sur la santé financière de l'entreprise
- Au moins 2 rendez-vous individuels axés sur la mise en place la bonne organisation et des bons outils de pilotage
- Une mise en relation avec des experts
- Des rencontres entre entrepreneurs
- Une aide à l'accès au financement
- Des modules de formation à distance
- En option :
 - Une préparation au titre « Chef d'entreprise, développeur de PME »
 - Des ateliers thématiques : Tableaux de bord, Gérer son administratif,
 - Une assistance administrative (service à venir)

➤ Niveau 2 : Consolider

- Une auto-évaluation en ligne sur la situation à l'instant de l'entreprise et sur le projet à mener pour consolider l'entreprise
- Au moins 2 rendez-vous individuels axés sur la consolidation et le démarrage de l'entreprise et l'atteinte du seuil de rentabilité
- Une mise en relation avec des experts
- Des rencontres entre entrepreneurs
- Une facilitation à l'accès au financement
- Des modules de formation à distance sur le pilotage d'une entreprise
- En option :
 - Une préparation au titre « Chef d'entreprise, développeur de PME »
 - Des ateliers thématiques de type « Trouver ses premiers clients », « Se faire payer »...
 - Une assistance administrative (service à venir)

TARIF

La tarification est variable selon le caractère obligatoire ou non des modules retenus :

- Les auto-évaluations sont gratuites pour le nouveau dirigeant (pris en charge sur la TCCI)
- Au-delà des auto-évaluations, les modules de l'offre sont payants à un tarif défini par la CCI avec la possibilité de subventionner une partie du parcours selon le territoire en fonction des conventions passées avec les collectivités

VOTRE CONTACT

Nathalie Carré - n.carre@ccifrance.fr



PARCOURS CHEF D'ENTREPRISE CÉDANT

VOTRE CLIENT

Le chef d'entreprise souhaite

- Mettre en œuvre et sécuriser son projet de transmission d'entreprise
- Trouver un repreneur pour son entreprise

SON PROFIL

- Le chef d'entreprise qui souhaite transmettre son entreprise en étant accompagné.

SA DÉMARCHE

Le cédant peut contacter sa CCI pour être orienté vers un conseiller en transmission d'entreprise. Il peut également se connecter sur la plate-forme CCI Business Builder© <https://business-builder.cci.fr> et créer son compte utilisateur pour accéder aux services proposés dans le cadre du « parcours chef d'entreprise cédant ».

NOTRE SOLUTION

Le conseiller CCI définit avec le cédant les modules sur lesquels le parcours va s'organiser. En fonction de ses besoins et de la maturité de son projet, le conseiller lui propose le niveau de service le plus adapté, chaque niveau étant composé de produits et/ou services. Le chef d'entreprise peut suivre le parcours complet ou certaines étapes.

Le parcours est composé de produits /services obligatoires auxquels des produits ou services optionnels peuvent être proposés.

MÉTHODOLOGIE

L'accompagnement du chef d'entreprise par le conseiller CCI est inscrit sur une durée qui varie en fonction des modules retenus.

- Niveau 1 : Découvrir
 - Des réunions d'information et des ateliers
 - Des guides pratiques
 - Un auto-diagnostic pour tester sa détermination à céder l'entreprise
- Niveau 2 : Préparer
 - Une auto-évaluation de la transmissibilité de l'entreprise
 - Au moins 2 rendez-vous individuels d'accompagnement sur

le projet pour aider le chef d'entreprise à faire le point sur la cession de son entreprise

- Une mise en relation avec des experts
- Niveau 3 : Lancer
 - Une évaluation financière de l'entreprise avec un diagnostic complet préalable
 - La rédaction et mise en ligne d'une annonce de cession d'entreprise
 - Une mise en relation avec des experts
 - Une mise en relation cédants / repreneurs
 - Le conseil en formalités d'entreprise

TARIF

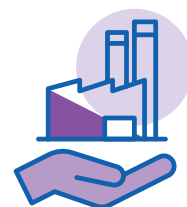
Le niveau « Découvrir » est gratuit pour les chefs d'entreprise cédants (pris en charge sur la TCCI)

Les niveaux 2 et 3 du parcours sont payants à un tarif défini par la CCI avec la possibilité de subventionner une partie du parcours selon le territoire en fonction des conventions passées avec les collectivités

Le conseil en formalités d'entreprise est payant selon une grille de tarification nationale

VOTRE CONTACT

Nathalie Carré - n.carre@ccifrance.fr



VOTRE CLIENT

SON BESOIN

L'entrepreneur souhaite :

- Découvrir l'entrepreneuriat pour les nouveaux entrepreneurs
- Trouver l'entreprise en cession
- Mettre en œuvre et sécuriser son projet de reprise

SON PROFIL

- Entrepreneur qui veut reprendre une entreprise en étant accompagné dans son projet

SA DÉMARCHE

Le repreneur peut contacter sa CCI pour être orienté vers un conseiller en transmission d'entreprise. Il peut également se connecter sur la plate-forme CCI Business Builder® <https://business-builder.cci.fr> et créer son compte utilisateur pour accéder aux services proposés dans le cadre du « parcours repreneur. »

NOTRE SOLUTION

Le conseiller en transmission d'entreprise définit avec le repreneur les modules sur lesquels son parcours va s'organiser. En fonction de ses besoins et de la maturité de son projet, le conseiller lui propose le niveau de service le plus adapté, chaque niveau étant composé de produits et/ou services. Le repreneur peut suivre le parcours complet ou certaines étapes.

Le parcours est composé de produits /services obligatoires auxquels des produits ou services optionnels peuvent être proposés par la CCI.

MÉTHODOLOGIE

L'accompagnement du repreneur par le conseiller CCI est inscrit sur une durée qui varie en fonction des modules retenus. Le parcours

- Niveau 1 : Découvrir
 - Des réunions d'information et des ateliers
 - Des guides pratiques
 - Une auto-évaluation de ses compétences et de sa détermination
- Niveau 2 : Expérimenter
 - Une auto-évaluation de la transmissibilité de l'entreprise ciblée
 - Une auto-évaluation sur la santé financière de l'entreprise ciblée
 - Des modules de formation à distance sur la définition du projet de reprise
 - Un rendez-vous individuel avec le conseiller transmission
 - En option : le workshop « Formation Repreneurs PME »
- Niveau 3 : Structurer, financer, démarrer
 - Un auto-diagnostic de la transmissibilité de l'entreprise cible
 - Un auto-diagnostic sur la santé financière de l'entreprise cible

- Du coaching sur 5 heures de rendez-vous individuel
- Des modules de formation à distance
- Une mise en relation avec des experts
- Une mise en relation entre cédants et repreneurs
- Des rencontres entre entrepreneurs
- Un conseil en formalités d'entreprise
- Une aide à l'accès au financement
- 2 heures de rendez-vous individuel d'accompagnement sur le projet pour faire le bilan à 6 mois et 12 mois après la reprise.
- En option :
 - La préparation au titre « Chef d'entreprise, développeur de PME »
 - La préparation à la certification « Développer un projet entrepreneurial réussi »
 - Des ateliers thématiques sur les différents thèmes de la reprise

TARIF

- Le niveau « Découvrir » est gratuit pour le repreneur (pris en charge sur la TCCI)
- Les niveaux 2 et 3 du parcours sont payants à un tarif défini par la CCI avec la possibilité de subventionner une partie du parcours selon le territoire en fonction des conventions passées avec les collectivités
- Le conseil en formalités d'entreprise est payant selon une grille de tarification nationale

Une prise en charge par le CPF est possible car les offres sont certifiantes via la certification de compétences « Développer un projet entrepreneurial réussi ».

VOTRE CONTACT

Nathalie Carré - n.carre@ccifrance.fr

CONSEIL EN FORMALITÉS D'ENTREPRISE



VOTRE CLIENT

SON BESOIN

- Gagner du temps dans la réalisation de ses formalités et la constitution de son dossier administratif
- Diminuer les coûts de diffusion de ses annonces légales

SON PROFIL

- Créateur d'entreprise qui souhaite enregistrer sa nouvelle société
- Dirigeant d'entreprise qui souhaite modifier un statut ou cesser son activité

Pour le client « créateur d'entreprise », fortes perspectives d'intégration dans un parcours d'accompagnement de la CCI.

SA DÉMARCHE

- S'adresser au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) qui :
- Lui remet les documents afin qu'il constitue son dossier et gère l'ensemble de la démarche
 - Lui propose le service d'assistance → notre solution.

NOTRE SOLUTION

MÉTHODOLOGIE

Un conseiller de la CCI analyse la nature du besoin du client, l'aide à constituer son dossier, vise sa conformité et le transmet aux organismes compétents.

Au moment de la constitution du dossier d'immatriculation pour le créateur d'entreprise ou de modification de statut ou de cession pour le dirigeant d'entreprise, sa CCI lui propose :

- La prestation d'assistance pour constituer le dossier avec un examen de la conformité des pièces justificatives et sa transmission aux organismes concernés
- L'assistance à la rédaction de l'annonce légale et sa diffusion pour les sociétés
- Une session de coaching de 90 mn pour créer une micro-entreprise :
 - pour décrypter les règles comptables et fiscales au démarrage
 - assistance pour le dépôt des formalités avec pour objectif l'enregistrement dans la journée

Selon les cas des services complémentaires sont proposés au client :

- La délivrance du SIREN pour les formalités de création
- L'accompagnement d'un conseiller en cas de difficulté après transmission aux services concernés

Pour les micro-entrepreneurs, la session de coaching est proposée à partir de 10 participants.

TARIF

Les tarifs sont fixés au niveau national et sont des prestations forfaitaires :

- Prestation d'assistance à la formalité : 70 € net de taxe
- Prestation d'assistance à la rédaction diffusion de l'annonce légale : 60 € HT
- Session de coaching pour la micro-entreprise : 55 € net de taxe

VOTRE CONTACT

Gaëlle Erissé - Gaëlle.ERISSE@maineetloire.cci.fr

DÉLIVRANCE DES CARTES PROFESSIONNELLES



VOTRE CLIENT

SON BESOIN

- Obtenir sa carte professionnelle pour son activité réglementée
- Exercer les différentes prestations de son métier en respectant le cadre imposé par la loi

SON ENTREPRISE

- Agence immobilière
- Commerce ambulant

Client créateur de son entreprise ou déjà client mais en renouvellement de sa carte professionnelle. Pour le client créateur, fortes perspectives d'intégration dans un parcours d'accompagnement de la CCI.

SA DÉMARCHE

Après avoir téléchargé ou récupéré son dossier auprès de sa CCI, le client a 2 possibilités :

- Transmettre son dossier à sa CCI par voie postale ou le déposer directement à sa CCI
- Réaliser sa formalité en ligne sur le site www.cciwebstore.fr

NOTRE SOLUTION

MÉTHODOLOGIE

Un conseiller CCI étudie le dossier. Si celui-ci est complet, le client obtiendra dans un délai défini par la CCI :

➤ Pour l'agent immobilier :

- Sa carte professionnelle
- Pour un établissement secondaire, le récépissé de déclaration préalable d'activité
- Et s'il y a des collaborateurs, une attestation d'habilitation pour chacun

La délivrance de la carte inscrit automatiquement le titulaire au fichier national des professionnels de l'immobilier.

➤ Pour le commerçant ambulant :

- Sa carte professionnelle

La délivrance de la carte lui permet d'exercer une activité commerciale sur les Halles, les marchés et les voies publiques.

TARIF

Les tarifs sont fixés par décret et sont des prestations forfaitaires, tous les tarifs sont net de taxe :

➤ Pour l'agent Immobilier :

- Demande de carte de titulaire : 160 €
- Renouvellement de carte de titulaire : 130 €
- Modification de carte de titulaire : 68 €
- Délivrance d'un récépissé de déclaration préalable d'activité : 96 €
- Délivrance d'une attestation de collaborateur (attestation d'habilitation) : 55 €

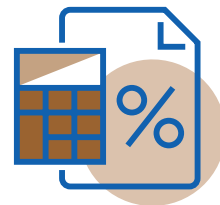
➤ Pour le commerçant ambulant :

- Carte de commerçant ambulant : 30 €
- Renouvellement, modification de la carte : 30 €

VOTRE CONTACT

Laurence Lacaume - l.lacaume@ccifrance.fr

AIDES AU FINANCEMENT



VOTRE CLIENT

SON BESOIN

Pour le chef d'entreprise qui a un projet de développement à financer :

- Identifier les aides financières qu'il peut activer
- Simplifier les démarches à réaliser pour obtenir ces aides financières
- S'orienter vers les aides mobilisables et les allègements de charges sociales et fiscales dans le contexte de crise sanitaire et économique

SON PROFIL

- Créateur d'entreprise et repreneur
- Chef d'entreprise qui souhaite financer le développement de son entreprise

SA DÉMARCHE

le chef d'entreprise s'adresse à sa CCI qui lui propose un suivi individuel par un conseiller tout au long de sa démarche.

NOTRE SOLUTION

La solution proposée par le conseiller débute par un 1^{er} rendez-vous pour analyser le besoin de financement du chef d'entreprise avec comme objectifs de :

- Repérer les programmes d'aides disponibles suivant sa localisation et son secteur d'activité
- Vérifier l'éligibilité de l'entreprise à partir de son numéro SIRET
- Aider le chef d'entreprise à monter le dossier de financement ou de demande d'aide auprès des services instructeurs

MÉTHODOLOGIE

La recherche des aides disponibles est réalisée par le conseiller CCI à partir de la plate-forme : www.les-aides.fr

Pour les aides liées à la crise sanitaire et économique actuelle, le conseiller CCI effectue sa recherche sur www.les-aides.fr avec une interface simplifiée à partir des filtres :

- Localisation du demandeur
- Activité du demandeur
- Type de soutien recherché (embauche, investissement, export, numérique, ...)
- Moyen de financement privilégié (subvention, avance, prêt garanti, allègement de charges, ...)

La plate-forme permet au conseiller CCI de récupérer des fiches descriptives des dispositifs financiers repérés pour le demandeur et de lui proposer, selon le territoire, de l'assister dans ses demandes de financement auprès des organismes financeurs.

Le chef d'entreprise a également accès à la plate-forme et peut aussi l'utiliser comme outil pour enregistrer ses recherches et mettre en place un système d'alerte personnalisé sur l'évolution des aides disponibles compte tenu de son besoin.

TARIF

L'accès à la plate-forme est gratuit.

Le suivi proposé par la CCI est :

- Pris en charge dans le cadre d'un programme financé par un tiers (apport de subvention régionale, ...)
- Payant sur une base forfaitaire (tarif jour/homme) + éventuellement d'une rémunération au succès (% à définir)

VOTRE CONTACT

Ludovic Bour - l.bour@ccifrance.fr

APPUI SUR LES PROGRAMMES EUROPÉENS



L'Europe à la portée de votre entreprise.

VOTRE CLIENT

SON BESOIN

Le chef d'entreprise a un projet de recherche et développement à finance mais ne maîtrise pas le système des aides européennes. Il a besoin :

- D'identifier et bénéficier des aides financières mobilisables au niveau de l'Europe
- Accéder aux programmes de recherche et de développement européen

SON PROFIL

- Chef d'entreprise de TPE/PME, d'une start-up, hors commerce de détail
- Responsable administratif et financier

SA DÉMARCHE

Le chef d'entreprise s'adresse à sa CCI qui le met en contact avec un conseiller du réseau Enterprise Europe Network (EEN) pour lui proposer un suivi dans sa démarche de demande d'aide européenne.

Il peut aussi se connecter depuis le portail een-france.fr pour s'identifier et entrer en contact avec le conseiller EEN de sa région.

NOTRE SOLUTION

La CCI met le chef d'entreprise en relation avec le réseau EEN qui est la porte d'entrée pour l'entreprise qui recherche des dispositifs de financement sur des projets de recherche et d'innovation. Le conseiller EEN l'aide à mieux comprendre les programmes européens, identifier ceux qui correspondent à ses besoins, l'oriente vers les opérateurs.

MÉTHODOLOGIE

Le conseiller EEN délivre de l'information qualifiée sur les programmes de financements européens :

- Des actualités, newsletters et fiches pratiques
- Des journées d'information et des formations
- Une veille sur les appels à projets européens

Il propose également un suivi individuel pour faciliter l'accès à ces financements européens :

- Analyse du projet

- Identification des sources de financements à surveiller en fonction de l'activité
- Orientation vers les opérateurs qui peuvent aider l'entreprise dans la mise en œuvre de son projet
- Recherche de partenaires pour monter un projet de recherche collaboratif au niveau européen
- Recherche de projets à rejoindre
- Montage du dossier de financement

TARIF

La prise en charge est totale ou partielle par le programme européen « Enterprise Europe Network (EEN) ».

Possibilité de facturer le reste à charge pour l'entreprise.

VOTRE CONTACT

Le(s) conseiller(s) EEN dans chaque région. Pour les identifier, rendez-vous sur le site <https://een-france.fr>

VOTRE CLIENT

SON BESOIN

Le chef d'entreprise souhaite se développer à l'international et recherche des solutions pour :

- Préparer et sécuriser son projet à l'export
- Identifier les ressources et les organisations, publiques ou privées, en région ou à l'étranger, utiles pour concrétiser le projet de développement international : financements, aides, conseils, partenaires
- Enrichir sa connaissance des marchés des pays ciblés
- Connaître les mesures et les aides pour son projet

SON PROFIL

- Chef d'entreprise

SA DÉMARCHE

Le chef d'entreprise rentre dans le dispositif d'accompagnement Team France Export (TFE). Pour cela il peut contacter un conseiller international de sa CCI ou se connecter sur le site www.teamfrance-export.fr où il peut choisir la région dans laquelle son entreprise se situe.

NOTRE SOLUTION

La CCI de l'entreprise lui propose de rentrer dans l'accompagnement Team France Export.

Ce réseau se compose de 235 conseillers, experts de l'international. Les solutions sont référencées sur le site avec 3 catégories :

1. Structurer son projet

- Valider son potentiel et organiser sa démarche
- S'informer et choisir ses marchés
- Renforcer ses compétences

2. Prospecter, vendre, et communiquer à l'étranger

- Démarrer sur un marché cible
- Rencontrer des prospects étrangers
- Communiquer à l'international

3. Accélérer son développement export

- Transformer sur un marché
- Recruter un V.I.E.
- Participer à un programme d'immersion ou d'accélération

A chaque catégorie correspondent des lignes de produits adaptés selon la région de l'entreprise.

MÉTHODOLOGIE

Le conseiller TFE assure un suivi individuel de l'entreprise avec des solutions adaptées à ses besoins.

TARIF

- Accompagnement et prestations sur devis
- Possibilité de bénéficier du dispositif « chèque relance export » et d'aides régionales complémentaires, dans le cadre du plan de relance export gouvernemental

VOTRE CONTACT

Le conseiller TFE de votre région. Il peut être identifié sur www.teamfrance-export.fr

PARTENAIRES COMMERCIAUX OU TECHNOLOGIQUES EN EUROPE



L'Europe à la portée de votre entreprise.

VOTRE CLIENT

SON BESOIN

Le chef d'entreprise souhaite exporter, accélérer son développement en Europe sur le plan commercial et technologique ou diversifier ses fournisseurs sur le marché européen. Il a besoin de :

- Trouver un agent ou un distributeur sur des marchés européens
- Identifier des partenaires susceptibles de proposer une solution technologique répondant au besoin de son entreprise
- Valoriser une technologie à l'échelle européenne
- Sourcer de nouveaux fournisseurs
- Innover de manière collaborative avec d'autres entités en Europe

SON PROFIL

- Chef d'entreprise de TPE, PME, PMI, grands groupes
- Responsable export

SA DÉMARCHE

Il s'adresse à sa CCI qui le met en contact avec un conseiller du réseau Enterprise Europe Network (EEN) pour lui proposer un suivi dans sa démarche de demande d'aide européenne.

Il peut aussi se connecter depuis le portail <https://een-france.fr> pour identifier et entrer en contact avec le conseiller EEN de sa région.

NOTRE SOLUTION

Enterprise Europe Network en 2020, est un réseau de plus de 600 structures et 3 000 experts présents dans plus de 65 pays pour aider les entreprises à trouver des partenaires à l'étranger. Le réseau permet d'avoir un accès à la plus grande base de données d'opportunités d'affaires en Europe : plus de 20 000 profils disponibles.

MÉTHODOLOGIE

La CCI propose un suivi individuel par un conseiller EEN qui accompagne le client tout au long du processus de la mise en œuvre du partenariat en proposant les services suivants :

- Publication et diffusion des offres et demandes de recherche de partenaires
- Accès direct à la base de données d'opportunités d'affaires en Europe
- Participation à des conventions d'affaires et des missions d'entreprises

- Mise en relation avec des partenaires potentiels et suivi des contacts
- Veille personnalisée des marchés publics européens

TARIF

La prise en charge totale ou partielle par le programme européen Enterprise Europe Network (EEN).

La CCI a la possibilité de facturer le reste à charge pour l'entreprise.

VOTRE CONTACT

Les conseillers EEN de sa région : les identifier à partir de la carte sur le site <https://een-france.fr>

FORMALITÉS INTERNATIONALES : GEFI



VOTRE CLIENT

SON BESOIN

Le chef d'entreprise ou son collaborateur souhaite :

- Réaliser et sécuriser ses formalités douanières pour l'exportation de ses marchandises
- Gagner du temps et obtenir une traçabilité de ses formalités douanières

SON PROFIL

- Chef d'entreprise ou son collaborateur qui doit remplir des obligations déclaratives et réglementaires en vue d'exporter des biens et des marchandises sur des marchés étrangers.

Pour le client, fortes perspectives d'intégration dans un parcours d'accompagnement de la CCI comme l'offre Team France Export.

SA DÉMARCHE

Le chef d'entreprise ou son collaborateur s'adresse au service des formalités internationales de sa CCI ou se connecte directement sur le site www.formalites-export.com.

NOTRE SOLUTION

La plate-forme www.formalites-export.com simplifie la réalisation des formalités d'exportation en dématérialisant l'ensemble de la procédure.

2 types de formalités sont délivrés :

- Pour l'exportation définitive : le certificat d'origine et ses documents annexes. Depuis le module WebCOR, le chef d'entreprise ou son collaborateur gère en ligne sa demande et reçoit un certificat d'origine électronique et sur demande un exemplaire papier (cet exemplaire papier est amené à disparaître dans les prochains mois)

Avec ce certificat d'origine, la CCI certifie également les factures export et légalise les signatures sur les documents émis par les exportateurs.

- Pour l'exportation temporaire : le carnet ATA (un document douanier international qui permet d'exporter, de manière temporaire, des marchandises sans paiement des droits et taxes valable dans 78 pays). Depuis le module WebATA, l'exportateur formule une demande et réceptionne son carnet ATA sous 48 heures

MÉTHODOLOGIE

- Après avoir créé son compte sur la plate-forme, le chef d'entreprise ou son collaborateur renseigne les champs nécessaires sur les marchandises et commande auprès de sa CCI les documents d'exportation

- Le chef d'entreprise ou son collaborateur peut suivre l'avancement de sa demande en cours de traitement et bénéficier d'une hotline pour l'aider à réaliser sa formalité

TARIF

Les formalités sont payantes pour le chef d'entreprise.

Les tarifs des documents délivrés sont variables en fonction de la formalité réalisée et pour les carnets ATA, de la valeur des biens.

Tarifs des prestations WebCOR/WebDOC

- Visa facture : 11 €
- Visa CO : 11 €
- Imprimés : 3 €
- Copie supplémentaire : 1 €

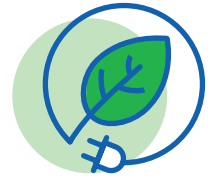
Tarifs des prestations WebATA

Forfait de base pour 1 destination A/R :

- Carnet ATA 62 €
- Carnet CPD 117 €
- Supplément par voyage supplémentaire 15 €
- Prime de cautionnement : selon la valeur des marchandises transportées sous carnet ATA

VOTRE CONTACT

Trouver le contact dans ma CCI - <https://www.formalites-export.com>



VOTRE CLIENT

SON BESOIN

- Réduire ses dépenses énergétiques
- Engager la transition énergétique et réduire son empreinte carbone
- Gagner en compétence et devenir autonome dans le pilotage des projets énergie

SON PROFIL

- L'entreprise qui souhaite qui souhaite connaître et améliorer son efficacité énergétique
- PME industrielles et du secteur tertiaire en particulier

SA DÉMARCHE

- Le chef d'entreprise se rapproche de son conseiller CCI
- A partir d'une écoute active le conseiller définit avec le chef d'entreprise la nature du parcours à proposer

NOTRE SOLUTION

MODALITÉS

Après un 1^{er} entretien pour analyser les besoins de l'entreprise et sa capacité à engager sa transition énergétique, le conseiller oriente le chef d'entreprise vers les différents modules qui constituent le parcours énergie de :

- L'auto-évaluation (obligatoire) pour entrer dans le parcours
- L'information : webinaires et réunions d'information (obligatoire)
- L'évaluation des dépenses d'énergie et de l'élaboration du plan d'action (optionnel)
- Coaching individuel ou collectif et suivi (optionnel)
- La formation (optionnel)

MÉTHODOLOGIE

L'accompagnement du chef d'entreprise par le conseiller est inscrit sur une durée qui varie en fonction des modules retenus.

- L'auto-évaluation en ligne est proposé depuis le site de la CCI à partir de l'outil « Flash'Diag énergie ». Il donne en sortie un bilan généré automatiquement et contenant un plan d'action simple
- Les webinaires et réunions d'information sont proposés à partir des :
 - Des webinaires nationaux de CCI France et de l'ADEME
 - Des webinaires régionaux et/ou locaux avec la possibilité de s'appuyer sur le cycle de webinaires des CCI des Pays de la Loire/ ORACE (www.orace.fr)
- Visite sur site pour évaluer et réaliser l'état des lieux des dépenses énergétiques et l'élaboration d'un plan d'action selon 2 formats à proposer :
 - Le « Point énergie » pour dresser le bilan énergétique année calendaire + infographie à partir de l'outil « Eval'Lite »
 - La « Visite énergie » pour réaliser le diagnostic des consommations d'énergie et proposer un plan d'actions prioritaires à mettre en place pour améliorer l'efficacité énergétique de l'entreprise, comprenant des actions à coût zéro, des actions à coûts faibles

et des actions impliquant des investissements. *Le diagnostic est réalisé à partir de l'outil « Eval'Énergie »

- Coaching individuel/collectif et suivi avec la possibilité de s'appuyer sur l'outil « Eval'Énergie » avec prise en main par l'entreprise
- Formation à proposer à partir des catalogues :
 - Offre de formations locales/régionales
 - Formation PROREFEI <https://www.prorefei.org>
 - Offre de formation énergie du CFDE de CCI France <https://www.cci.fr/web/cfde/theme?id=10>

TARIF

Le parcours est proposé à des conditions qui varient selon le caractère obligatoire ou non des modules retenus :

- L'auto-évaluation en ligne : gratuit (couverture par la TCCI et convention ADEME)
- Les webinaires et réunions d'information : gratuit (couverture par la TCCI et convention ADEME)
- La visite sur site pour évaluer les consommations et définir le plan d'action est valorisée comme suit :
 - Le « Point énergie » : 1 jour, gratuit, pris en charge par TCCI dans le respect des règles relatives aux actions transition écologique financées sur l'enveloppe protocole 2021 (prise en charge à hauteur de 650 € TTC par entreprise accompagnée)
 - La « Visite énergie » : 2 à 3 jours, facturation à l'entreprise (prix forfaitaire, temps homme...) ou gratuité si prise en charge sur la TCCI dans le respect des règles relatives aux actions écologiques financées sur l'enveloppe protocole 2021 (prise en charge à hauteur de 650 € TTC par entreprise accompagnée) et/ou cofinancement (ADEME, Collectivité, ...)
 - Le coaching individuel ou collectif et suivi : payant selon le tarif défini par la CCI
 - Les formations sont payantes selon le tarif en vigueur auprès des organismes de formation. Possibilité de prise en charge PROREFEI

VOTRE CONTACT

Arnaud Guihard - Arnaud.GUIHARD@maineetloire.cci.fr

DÉMARCHE SYNERGIES DURABLES



VOTRE CLIENT

L'écologie industrielle et territoriale stimule les échanges de ressources entre les entreprises. Elles y trouvent un moyen de réduction de l'impact de leur activité sur l'environnement.

- Travailler sur la qualité de son approvisionnement
- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour mettre en place des synergies durables

SON BESOIN

Le chef d'entreprise cherche à :

- Partager des infrastructures, des équipements, des services...
- Abaisser ses coûts de fonctionnement en rationalisant les ressources
- Travailler sur la qualité de son approvisionnement

Plus précisément, le chef d'entreprise fait appel à sa CCI pour :

- Identifier les opportunités de synergies de mutualisation et de valorisation dans son environnement immédiat
- Abaisser ses coûts de fonctionnement en rationalisant les ressources pour gagner en compétitivité

SON PROFIL

- Chef d'entreprise de TPE / PME, ETI, grands groupes
- Les communautés ou clubs d'entreprises
- Les consultants et les bureaux d'études

SA DÉMARCHE

Le chef d'entreprise veut engager sa démarche d'optimisation des ressources. Il s'adresse à sa CCI qui lui propose un entretien pour analyser son besoin et faire entrer l'entreprise dans une démarche de synergies durables avec d'autres acteurs.

NOTRE SOLUTION

La CCI propose une prestation de conseil pour :

- Identifier les entreprises cibles, les potentialités de mutualisation
- Mobiliser les acteurs ressources
- Mettre en œuvre l'accompagnement pour la création d'un contrat d'alliance et de synergies

- Anime des ateliers entre entreprises intéressées
- Accompagne à la création de contrats d'alliance et de synergies

MÉTHODOLOGIE

Le conseiller expert CCI :

- Collecte et met en forme de données de flux à partager de l'entreprise dans le cadre d'une plate-forme d'échange : la plate-forme ACTIF
- Conseille le chef d'entreprise des opportunités de mutualisation et de valorisation de ses flux
- Identifie les entreprises partenaires et organise la mise en relation

TARIF

La solution est proposée selon les modalités suivantes :

- Une facturation directe à l'entreprise : prix forfaitaire, temps homme...
- La gratuité avec prise en charge sur la TCCI dans le respect des règles relatives aux actions écologiques financées sur l'enveloppe protocole 2021 (prise en charge à hauteur de 650 € TTC par entreprise)
- Subventions possibles de partenaires (collectivités, ADEME,...) et/ou financements européens

VOTRE CONTACT

Cécile Leonhardt - c.leonhardt@ccifrance.fr

DIAGNOSTIC RSE



VOTRE CLIENT

SON BESOIN

En déployant une démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), le chef d'entreprise cherche à conjuguer performance environnementale, sociale et économique et contribuer directement aux enjeux de développement durable. Ses enjeux :

- Identifier les opportunités et bénéfices d'une démarche RSE pour son entreprise
- Fidéliser ses clients, partenaires, fournisseurs
- Favoriser l'innovation sociale, environnementale
- Différencier son offre sur ses marchés
- Mener une politique RH incitative en attirant les talents (qui sont de plus en plus sensibles à une démarche RSE)
- Augmenter les performances sociales et environnementale
- Valoriser son image d'entreprise engagée

SON PROFIL

- Chef d'entreprise qui souhaite engager son entreprise dans une démarche de performance durable, rentable et responsable
- Responsable RH
- Responsable RSE

SA DÉMARCHE

- Le chef d'entreprise engage une réflexion pour développer une démarche RSE pour son entreprise. Il s'adresse à sa CCI qui lui propose un entretien pour analyser, et préciser son projet

NOTRE SOLUTION

Le conseiller de sa CCI réalise un diagnostic qui porte sur tout ou partie des enjeux en matière de RSE, au regard de la norme ISO 26000, afin d'évaluer la situation de son entreprise, d'identifier les bonnes pratiques et les pistes de développement.

Un rapport de synthèse complète l'état des lieux et permet lors d'un échange entre le conseiller et le chef d'entreprise de définir le plan d'actions pour initier ou développer sa démarche RSE.

MÉTHODOLOGIE

Le diagnostic aborde l'ensemble des postes qui entrent dans une démarche RSE :

- Les pratiques économiques : relations clients, relations fournisseurs, démarche éthique, transparence des actions et de la communication
- Les pratiques RH et les conditions de travail des collaborateurs
- La gouvernance et son engagement dans la démarche RSE
- L'utilisation durable des ressources pour le fonctionnement de l'entreprise
- L'ancrage au sein de l'écosystème territorial et les opportunités de partenariats

TARIF

Le diagnostic peut être proposé selon les modalités suivantes :

- Une facturation directe à l'entreprise : prix forfaitaire, temps homme...
- La gratuité avec une prise en charge sur la TCCI dans le respect des règles relatives aux actions écologiques financées sur l'enveloppe protocole 2021 (prise en charge à hauteur de 650 € TTC par entreprise)
- Subventions possibles de partenaires (collectivités, ADEME,...) et/ou financements européens

VOTRE CONTACT

Cécile Leonhardt - c.leonhardt@ccifrance.fr

DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE



VOTRE CLIENT

SON BESOIN

Le chef d'entreprise s'engage dans la réduction de l'impact de son activité sur l'environnement et la maîtrise de l'énergie. Il met en place des démarches environnementales pour :

- S'assurer de la conformité réglementaire
- Réduire les coûts : déchets, économies d'énergie, d'eau, de matières premières
- Maîtriser les risques
- Se différencier face aux concurrents
- Mobiliser et fidéliser leurs collaborateurs
- Communiquer sur la démarche

SON PROFIL

- Chef d'entreprise qui souhaite s'engager dans une certification environnementale ou obtenir un label comme l'ISO 14001 ou le label Envol adapté aux TPE/PME

SA DÉMARCHE

Le chef d'entreprise engage (ou réfléchit à engager) sa démarche environnementale et s'adresse à sa CCI qui lui propose un entretien pour analyser et préciser son projet.

NOTRE SOLUTION

La solution de la CCI porte sur un accompagnement du chef d'entreprise dans les différentes étapes de définition, mise en œuvre et valorisation d'une démarche environnementale, jusqu'à la reconnaissance par un label ou une certification (par exemple Envol, processus d'amélioration continue adapté aux entreprises de moins de 50 salariés, Imprim'vert pour les imprimeurs, Clé verte ou écolabel européen pour les hébergements touristiques...).

MÉTHODOLOGIE

Le conseiller CCI accompagne l'entreprise dans les différentes étapes de sa démarche environnementale :

- Réalisation d'un audit qui dresse l'état des lieux de sa conformité réglementaire, analyse des principaux impacts environnementaux sur lesquels l'entreprise peut agir, identifie les axes du plan d'actions
- Suivi et conseil à la reconnaissance de l'engagement environnemental par l'obtention d'un label ou d'une certification
- Valorisation de l'entreprises labellisée /certifiée

TARIF

La solution est proposée selon les modalités suivantes :

- Une facturation directe à l'entreprise : prix forfaitaire, temps homme...
- La gratuité avec une prise en charge sur la TCCI dans le respect des règles relatives aux actions écologiques financées sur l'enveloppe protocole 2021 (prise en charge à hauteur de 650 € TTC par entreprise). Subventions possibles de partenaires (collectivités, ADEME, ...) et/ou financements européens

VOTRE CONTACT

Cécile Leonhardt - c.leonhardt@ccifrance.fr

ENVIROVEILLE SERVICE DE VEILLE EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, SANTÉ SÉCURITÉ



VOTRE CLIENT

SON BESOIN

- Il souhaite suivre l'évolution de la réglementation en matière d'environnement, santé et sécurité applicable selon son activité pour s'y conformer
- Il veut faciliter la gestion environnementale et la transition écologique de son entreprise : déchets, énergie, eau, installations classées pour la protection de l'environnement, sites et sols pollués, air, climat, biodiversité...
- Il souhaite anticiper sur l'application des nouvelles réglementations pour ne pas être pris au dépourvu

SON PROFIL

- Chef d'entreprise de TPE / PME
- Chef d'entreprise d'ETI ou de grands groupes

- Responsable de bureaux d'études, de cabinets d'avocats spécialisés, d'organismes de certification

Pour le client, perspective d'intégration dans un parcours d'accompagnement plus large proposé par sa CCI sur la thématique du développement durable et les formations du Centre de Formation du Développement Durable.

SA DÉMARCHE

Le client s'adresse à sa CCI qui lui propose la formule d'abonnement au service de veille et d'information le mieux adaptée à son besoin. Il peut également se connecter sur le site www.enviroveille.com et s'abonner directement au service de veille à partir du bon de commande en ligne.

NOTRE SOLUTION

Les CCI éditent une base de données sur le droit de l'environnement, de la santé et sécurité depuis 1997.

A partir de cette base, des services de veille et d'analyse sont proposés aux abonnés.

MÉTHODOLOGIE

Le client s'abonne, avec un bon de commande qu'il trouve sur la plate-forme, au service le mieux adapté à son besoin :

- L'alerte réglementaire qui est adressée par courriel tous les 15 jours
- La veille personnalisée adressée tous les mois, par courriel sur l'actualité juridique, les jurisprudences et les projets de textes
- La base de données juridiques, 15 000 fiches disponibles, accessible depuis son compte utilisateur
- La publication « le Courrier de l'Environnement Industriel » adressée tous les 2 mois et qui dresse le panorama de l'actualité réglementaire sur la transition écologique et qui contient une rubrique dédiée aux événements : salons, rencontres...
- Ces 4 services de veille sont proposés dans un « pack intégral »

TARIF

Les formules d'abonnement individuel pour un an :

- Alerte réglementaire : 134,20 € HT
- Veille personnalisée (incluant l'alerte) : 268,40 € HT
- Base de données juridiques (incluant l'alerte et la veille personnalisée) 536,80 € HT
- Courrier de l'environnement industriel : 399,30 € HT
- Pack veille juridique environnement : 751,30 € HT

Le service Enviroveille / CFDE de CCI France gère les abonnements pour le compte des CCI.

Un intéressement de 20% est proposé aux CCI sur la vente des abonnements qu'elles réalisent.

Un test gratuit de 2 mois peut être proposé au client sur une des formules au choix.

VOTRE CONTACT

Dado Kamara - d.kamara@ccifrance.fr

FICHIERS D'ENTREPRISES : AEF



VOTRE CLIENT

SON BESOIN

- Cibler et prospector de nouveaux prospects BtB pour son business
- Identifier une entreprise et consulter sa fiche d'identité
- Trouver des fournisseurs pour son business
- Enrichir un fichier existant
- Analyser la concurrence sur un marché cible

SON PROFIL

- Créateur d'une entreprise
- Chef d'entreprise : TPE, PME, grand groupe...

Pour les clients créateur d'entreprise et chef d'entreprise, perspective moyenne de les intégrer dans un parcours d'accompagnement plus large proposé par sa CCI.

SA DÉMARCHE

Le client doit se connecter à la plate-forme www.aef.cci.fr pour créer le/les fichiers qu'il cible. L'acquisition du fichier se fait en ligne en complète autonomie.

NOTRE SOLUTION

Les CCI éditent une base de données de plus 3 millions d'entreprises mise à jour régulièrement et enrichie de nombreux critères, pour permettre au client de mener sa prospection au plus juste.

MÉTHODOLOGIE

- Le client construit son fichier à partir d'une recherche multi-critères : secteur d'activité, zone géographique, taille d'entreprise, date de création, ...
- Le service effectue un chiffrage que le client peut ajuster en modifiant ses critères de sélection
- Le client valide sa commande et effectue son paiement en ligne, par chèque ou par virement
- La livraison du fichier est assurée sous 72 heures à réception du paiement ou téléchargeable en ligne pour les formats sous format Excel ou CSV

Si besoin, le client bénéficie d'un service d'assistance pour :

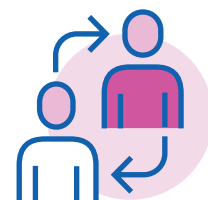
- Optimiser son ciblage de recherche
- Traiter des ciblage complexes
- Mettre à jour, enrichir et qualifier ses fichiers existants

TARIF

- La consultation de fiches d'entreprises et les données de chiffrage selon les critères de sélection retenus par le client est gratuit
- La livraison d'un fichier de contacts qualifiés est facturée selon des tarifs en fonction du volume de contacts et du support de livraison du fichier. Il comprend :
 - Des frais de gestion forfaitaires (à partir de 5 € HT)
 - Un coût par adresse achetée avec une dégressivité par tranche (à partir de 0,19 € HT)
 - Des services additionnels sont proposés sur devis

VOTRE CONTACT

CCI Webstore service client - sc@cciwebstore.fr



VOTRE CLIENT

SON BESOIN

La crise a révélé la difficulté de beaucoup d'entreprises à renouveler leurs marchés et à trouver de nouveaux relais de croissance. Le chef d'entreprise cherche à :

- Détecter de nouveaux marchés
- Construire et développer son réseau d'affaires
- Entrer en contact avec les donneurs d'ordres des grands marchés
- Accéder aux opportunités d'affaires des grands projets d'investissement nationaux
- Accéder à la commande publique
- Rester informé des appels d'offre sur sa filière
- Partager des expériences avec d'autres chefs d'entreprise sur des marchés

SON PROFIL

- Chef d'entreprise de TPE PME qui souhaite développer son volume d'affaires, ou d'ETI et grands groupes qui souhaite développer son activité commerciale

SA DÉMARCHE

- Le chef d'entreprise s'adresse à sa CCI. Le conseiller de sa CCI analyse la nature du projet de l'entreprise et l'oriente vers la communauté d'affaires la plus adaptée à son besoin
- Le chef d'entreprise peut également se connecter et s'enregistrer sur une plate-forme de sa CCI de mise en relation pour rejoindre une communauté d'affaires

NOTRE SOLUTION

La CCI oriente le chef d'entreprise vers une solution qui lui permet de développer son réseau et répondre à son besoin. Le chef d'entreprise est intégré dans une « communauté d'affaires » pilotée par sa CCI et qui peut s'appuyer une plate-forme numérique comme CCI Business : <https://ccibusiness.fr>

L'animation et la gestion de chaque communauté sont assurées par un conseiller ou un expert référent qui organise des temps d'échange en présentiel et/ou distanciel.

MÉTHODOLOGIE

Une fois le chef d'entreprise inscrit dans une communauté d'affaires, il bénéficie de l'ensemble des services proposés dans le cadre de l'animation de la communauté :

- Des ateliers pratiques, des forums et des conférences d'experts
- Des formations marchés publics, coaching
- Des témoignages et retours d'expérience
- Des sessions de networking et de speed meeting
- De la veille sur les marchés

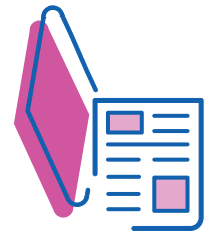
TARIF

- L'accès à la plate-forme est gratuit pour l'entreprise
- Les services additionnels sont payants en fonction de la nature du besoin et du service proposé par la CCI

VOTRE CONTACT

Ludovic Bour - l.bour@ccifrance.fr

AUDIT POINT DE VENTE BURALISTE



VOTRE CLIENT

SON BESOIN

- S'adapter à la situation du marché du tabac et répondre aux nouveaux usages et aux attentes des consommateurs

SON PROFIL

- Buraliste qui souhaite mener un projet de transformation de son commerce pour le moderniser afin d'assurer son développement commercial

SA DÉMARCHE

Le client s'informe sur le Fonds de Transformation du réseau des buralistes sur le site :

<https://www.transformation-buralistes.fr>

Il peut également contacter la plateforme téléphonique de la Confédération des buralistes au : 01 44 69 28 81 ou envoyer un mail à contact@transformation-buralistes.fr

Il pourra ainsi faire sa demande et vérifier son éligibilité lui permettant d'entrer dans un parcours en 7 étapes qui comporte un audit réalisé par sa CCI.

NOTRE SOLUTION

La Confédération des buralistes met en relation le client avec sa CCI pour réaliser un audit de son commerce sur une durée maximum de 3 jours. Il est réalisé dans le commerce.

MÉTHODOLOGIE

L'audit du commerce est réalisé en 3 étapes par le conseiller CCI :

- Il diagnostique le commerce pour identifier ses besoins de transformation et son niveau d'attractivité
- Il réalise une étude de la zone de chalandise : son positionnement par rapport à son environnement immédiat et l'identification de ses opportunités de développement
- Il élabore son plan d'action pour accélérer la diversification du commerce, orienter les priorités de développement et les choix d'investissements à engager

Le rapport d'audit est ensuite remis au buraliste à la fin de la prestation.

TARIF

L'audit est payant sur la base d'un coût forfaitaire de 650 € HT par jour et plafonné à 3 jours.

L'audit peut être pris en charge par le Fonds de transformation du réseau des buralistes, jusqu'à 100% ou 50 % si le projet ne se réalise pas.

Pour les travaux recommandés suite à l'audit, l'aide allouée par le Fonds de transformation est d'au moins 30% du montant HT du projet, plafonnée à 33 000 € par commerce, 40% si le buraliste bénéficie du complément de remise : cas où il réalise moins de 400 000 € de CA de tabac annuel.

Le suivi du dossier de financement pour bénéficier de l'aide est à l'initiative du buraliste qui prend contact avec la plateforme de la Confédération des buralistes.

VOTRE CONTACT

Edgar Egnell - e.egnell@ccifrance.fr

IDC : ÉTUDE D'IMPLANTATION COMMERCIALE



Définition : Les indicateurs IDC permettent de pondérer les données nationales au niveau local. Ils sont utilisés pour évaluer le marché théorique d'une zone géographique d'implantation et le marché potentiel de l'activité d'une entreprise.

- Les IDC permettent d'apprécier les disparités ou les particularismes des dépenses de consommation des ménages, qu'ils soient d'origine géographique ou sociologique. Ils correspondent à des coefficients correcteurs qui pondèrent les données nationales au niveau local sur tout ou partie de la population.
- Ils mesurent par rapport à une moyenne nationale (indice base 100), le niveau de consommation d'un ménage résidant dans une commune donnée, pour un produit ou une famille de produits.

Exemple : Un indice de 110 signifie qu'un ménage résidant dans l'entité géographique considérée consomme 10% de plus qu'un ménage français au niveau national.

Cette consommation moyenne nationale fait l'objet d'une estimation chaque année par les services de l'INSEE, mise à jour dans le logiciel IDC.

VOTRE CLIENT

SON BESOIN

Le chef d'entreprise souhaite :

- Évaluer le potentiel d'une zone de chalandise
- Finaliser une étude de marché

SA DÉMARCHE

Le commerçant ou son bureau d'étude cherche des données pour valider le choix d'implantation d'un commerce. Il contacte sa CCI pour en savoir plus ou se rend directement sur le site www.cciwebstore.fr.

SON PROFIL

- Commerçant, responsable de bureau d'étude

NOTRE SOLUTION

Pour aider les commerçants, et les bureaux d'études à faire les bons choix au moment du développement d'une activité, les CCI de France ont développé un service d'étude d'implantation commerciale en ligne basé sur les IDC, indices de disparités des dépenses de consommation des ménages, référence nationale depuis 1973.

MÉTHODOLOGIE

Ce e-service très simple d'utilisation permet grâce à un assistant cartographique de définir de façon optimale l'implantation du client. Le marché théorique du point de vente est alors calculé automatiquement par l'application qui tient compte des dépenses des ménages résidant dans ce périmètre.

Le client est guidé pas à pas, et au terme de son étude, il peut évaluer deux hypothèses de chiffres d'affaires potentiels

après avoir défini sa part de marché visée. Fort de cette étude, il pourra ensuite convaincre ses partenaires et financeurs avec des arguments objectifs et chiffrés.

Adapté à toutes les formes de commerce, du magasin de proximité à l'hypermarché ou le centre de marques en passant par toutes formes de boutiques, l'outil d'étude d'implantation en ligne IDC est accessible sur : www.cciwebstore.fr.

Exemple de rapport finalisé : <https://bit.ly/2Nwj00U>

TARIF

Le service est payant. L'achat ou le devis se fait directement en ligne.

VOTRE CONTACT

CCI Webstore service client - sc@cciwebstore.fr

LA PLACE DE MARCHÉ DES E-SERVICES CCI STORE



VOTRE CLIENT

SON BESOIN

Pour effectuer ses démarches de création d'entreprise, de développement, de gestion... le chef d'entreprise a plusieurs possibilités : il peut tout gérer lui-même, déléguer ses actions à un professionnel ou utiliser un service en ligne, c'est-à-dire une application sur laquelle il peut réaliser toutes ses démarches en ligne. Ses enjeux sont :

- Gagner en efficacité et en agilité
- Trouver des solutions en ligne simples à utiliser, recommandées par d'autres entrepreneurs

SON PROFIL

➤ Tout chef d'entreprise, collaborateur, entrepreneur
Pour le client, intérêt de le diriger dans une offre d'accompagnement au numérique plus large proposée par CCI

SA DÉMARCHE

Le client se connecte à la plate-forme www.ccistore.fr pour effectuer sa recherche et trouver l'e-service qui répond à son besoin. Il utilise pour cela un moteur de recherche ou accède à une organisation par thématique. Le téléchargement du service se fait sur le site de l'éditeur.

NOTRE SOLUTION

Les CCI éditent une plate-forme de référencement de solutions numériques proposées par des éditeurs publics et privés. Les 800 solutions référencées permettent de répondre à des besoins tout au long du cycle de vie de l'entreprise : entrepreneuriat, développement, financement, gestion, management, performance...

MÉTHODOLOGIE

Le client organise sa recherche de solution à partir :

- Du moteur de recherche et des filtres de recherche
- Du classement des e-services par type de besoin

Le client effectue sa sélection grâce :

- À une fiche signalétique qui décrit chaque e-service référencé
- Des avis laissés par les utilisateurs

Le client peut bénéficier de services associés :

- Un accès privilégié à des offres promotionnelles des éditeurs
- Une alerte sur les nouveaux e-services référencés dans la plate-forme
- Des articles sur le numérique référencés dans la « Gazette » de CCI Store

TARIF

L'accès à la plate-forme est gratuit.

La consommation des e-services référencés dans CCI Store est fonction de la tarification ou non de l'éditeur. Si la solution retenue est payante, le paiement est réalisé directement sur le site de l'éditeur.

VOTRE CONTACT

CCI Webstore service client - sc@cciwebstore.fr

DIAGNOSTIC NUMÉRIQUE



VOTRE CLIENT

Le chef d'entreprise qui est confronté à la nécessité de gagner en efficacité pour développer les avantages compétitifs de son offre et renforcer sa productivité en diminuant les coûts. Il souhaite accélérer sa transformation numérique pour :

- Diversifier ses canaux de vente et mieux cibler ses prospects
- Mieux connaître et fidéliser ses clients tout en renforçant sa visibilité
- Augmenter l'efficacité de son système de production
- Recruter de nouveaux collaborateurs mieux ciblés
- Améliorer le fonctionnement interne de l'entreprise
- Maîtriser le risque numérique

SON PROFIL

- Chef d'entreprise
- Directeur de la transformation numérique

SA DÉMARCHE

- Le chef d'entreprise qui veut engager la transformation numérique de son entreprise s'adresse à sa CCI ou se rend sur la page www.parlonsnumerique.fr pour répondre à un quizz lui permettant d'être mis en relation avec le conseiller de sa CCI
- Le conseiller numérique de sa CCI lui propose en fonction de son degré de maturité sur le numérique d'entrer dans un parcours pour opérer sa transformation

NOTRE SOLUTION

A partir d'une analyse de la maturité numérique, le conseiller CCI oriente son client vers des solutions qui permettent d'engager sa transformation en 2 étapes :

- L'information et la sensibilisation qui doit permettre à l'entreprise d'identifier les principaux enjeux de sa transformation numérique :
 - Des contenus éditoriaux et des fiches pratiques
 - L'accès à un guide de mise en œuvre
 - L'accès à des webinaires
 - L'accès à la formation en ligne du MOOC « Ma TPE a rdv avec le numérique » à l'initiative de France Num en partenariat avec les CCI : <https://bit.ly/3tQwTS5>
- L'accompagnement pour engager l'entreprise dans sa transformation compte tenu de ses forces et ses faiblesses:
 - Le diagnostic de la maturité digitale complété du plan d'action à engager, réalisé sur Digipilote
 - L'accès à des e-services pour débiter sa transformation sur la place de marché CCI Store

- Une formation à distance et des ateliers thématiques organisés collectifs

Les modalités peuvent être adaptées selon les entreprises et les territoires.

TARIF

Cet accompagnement est gratuit pour le chef d'entreprise.

La prise en charge est assurée par la CCI sur la base d'une affectation TCCI 2021 à hauteur de 650 € TTC par entreprise accompagnée.

VOTRE CONTACT

Mickael Aïm - m.aim@ccifrance.fr

CONSEIL RÉGLEMENTATION ET NORME DANS LE MARCHÉ UNIQUE



L'Europe à la portée de votre entreprise.

VOTRE CLIENT

SON BESOIN

Le chef d'entreprise qui souhaite commercialiser, exporter ou importer un produit ou un service à l'intérieur du marché de l'Union européenne et qui cherche à :

- Comprendre, appliquer et anticiper les obligations légales qui impactent son activité
- Renforcer sa compétitivité dans l'Union européenne
- Sécuriser la mise sur le marché de ses produits en respectant les normes et la réglementation

SON PROFIL

- Chef d'entreprise de TPE, PME, PMI, grands groupes
- Responsable export

SA DÉMARCHE

Il s'adresse à sa CCI qui le met en contact avec un conseiller du réseau Enterprise Europe Network (EEN) pour lui proposer un suivi dans sa démarche de demande d'aide européenne.

Il peut aussi se connecter depuis le portail <https://een-france.fr> pour s'identifier et entrer en contact avec le conseiller EEN de sa région.

NOTRE SOLUTION

La CCI met le chef d'entreprise en contact avec le conseiller EEN qui s'appuie sur des juristes experts en droit communautaire qui conseillent les entreprises sur les réglementations et normes européennes selon leur activité : ROHs et DEEE, marquage CE, TVA, REACH, étiquetage agroalimentaire...

TARIF

La prise en charge est totale ou partielle par le programme européen Enterprise Europe Network (EEN)

La CCI peut facturer le reste à charge pour l'entreprise

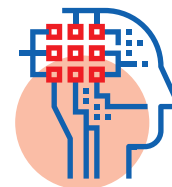
MÉTHODOLOGIE

Le juriste expert EEN conseille l'entreprise sur la réglementation et les normes dans le marché de l'Union européenne en apportant des services à forte valeur ajoutée :

- Des réponses sur des questions de droit européen
- Une analyse des risques sur la conformité des produits et services proposés compte tenu des réglementations applicables selon la méthodologie Check Up N&R
- La sécurisation des étapes de la mise en conformité ainsi que les preuves de la conformité à réunir pour la mise sur le marché des produits et des services

VOTRE CONTACT

Les conseillers EEN de sa région : les identifier à partir de la carte sur le site <https://een-france.fr>



VOTRE CLIENT

SON BESOIN

Pour moderniser et transformer l'industrie française par le numérique, le projet Industrie du Futur a été lancé par l'État en avril 2015. Il s'agit d'accompagner les entreprises dans la transformation de leurs modèles d'affaires, organisations et de leurs modes de conception et de commercialisation.

Pour le chef d'entreprise d'une entreprise industrielle, les enjeux sont de :

- Élaborer un plan d'action pour hiérarchiser sa stratégie de modernisation
- Choisir les nouvelles technologies adaptées à son plan d'action
- Comprendre les enjeux de la numérisation pour son entreprise

- Définir une stratégie au regard des besoins de modernisation de son entreprise
- Trouver les financements

SON PROFIL

- Chef d'entreprise d'une PMI qui souhaite engager sa transformation et la modernisation de son outil de production par le numérique.

SA DÉMARCHE

Le chef d'entreprise se rapproche du conseiller industrie de sa CCI

NOTRE SOLUTION

Après un 1^{er} entretien pour analyser les besoins de sa PMI et sa capacité à engager sa transformation, le conseiller industrie oriente le chef d'entreprise vers le Parcours Industrie du Futur.

Ce parcours repose sur des modules qui peuvent être proposées selon le besoin du chef d'entreprise. Il peut être :

- De l'information : webinaires et réunions d'information et de sensibilisation (obligatoire)
- De l'évaluation de la maturité numérique à l'élaboration d'un plan d'action (obligatoire)
- De la mise en relation avec des offreurs de solution (optionnel). Le référencement des offreurs de solutions est obligatoire
- Du conseil et/ou du montage de dossier de demande de financements (optionnel)
- Du coaching individuel ou collectif et suivi (optionnel)

MÉTHODOLOGIE

L'accompagnement du chef d'entreprise par le conseiller industrie est inscrit sur une durée qui varie en fonction des modules retenus.

- Les webinaires et les réunions d'information et de sensibilisation sont accessibles sur inscription en fonction de l'agenda de la CCI ou en différé pour ceux enregistrés
- Le diagnostic de la maturité numérique Industrie du Futur

est réalisé sur l'outil Digipilote© et propose en sortie le plan d'action pour la PMI

- Le référencement des offreurs de solutions est réalisé via CCI Business
- L'aide et l'assistance à l'élaboration du cahier des charges de consultation et mise en relation avec des offreurs de solution
- Le conseil pour le financement et le coaching sont réalisés selon le plan défini avec le chef d'entreprise

TARIF

Le parcours est proposé selon le caractère obligatoire ou non des modules retenus :

- Les webinaires et réunions d'information : gratuit
- Le diagnostic Industrie du Futur : gratuit pour l'entreprise (financement par la TCCI - protocole TCCI d'octobre 2020)
- L'aide et l'assistance à l'élaboration du cahier des charges de consultation et mise en relation avec des offreurs de solution : payant selon le tarif défini par la CCI
- Le conseil et/ou montage de dossier de demande de financements : payant selon le tarif défini par la CCI
- Le coaching individuel ou collectif et suivi : payant selon le tarif défini par la CCI

VOTRE CONTACT

Jan Erik Starlander - je.starlander@ccifrance.fr



VOTRE CLIENT

SON BESOIN

Il souhaite faire reconnaître ses compétences ou celles de ses collaborateurs : des connaissances et aptitudes acquises dans le cadre professionnel ou extra professionnel.

Il peut ainsi sécuriser les parcours et :

- Bénéficier de la reconnaissance et de la valorisation des compétences acquises au sein de l'entreprise et dans d'autres structures
- Développer l'employabilité des adultes : salariés, demandeurs d'emploi
- Répondre aux besoins de compétences de son entreprise
- Donner à l'entreprise un outil de GPEC, de fidélisation et de motivation de ses salariés

SON PROFIL

- Salarié
- Responsable RH

SA DÉMARCHE

Le salarié ou son responsable RH saisit sa CCI. Pour identifier son contact dans sa CCI, il peut se rendre sur : <https://www.cci.fr/web/la-formation-continue/cce>

NOTRE SOLUTION

La CCI propose un échange préalable au salarié pour lui expliquer le dispositif, les prérequis et valider son projet dans le cadre de la construction de son parcours de formation.

Sur la base d'un portefeuille de preuves ou à l'issue d'une formation, le CCE atteste de la maîtrise de la compétence acquise en situation professionnelle ou à l'issue du parcours de formation.

Délivré CCI France et mis en œuvre par les centres agréés de formation continue des CCI, le CCE est une reconnaissance formelle délivrée pour 5 ans.

MÉTHODOLOGIE

Une formation est proposée dans le cadre des CCE, d'une durée comprise entre 2 et 6 jours selon les certificats et les modalités pédagogiques.

13 certifications sont proposées :

- Exercer le rôle de tuteur en entreprise (14 h présentiel et 7 h distanciel) - Équivalence DIRECCTE Maître d'apprentissage
- Exercer la mission de formateur en entreprise (28 h)
- Exercer la mission de conseiller AFEST (21 h) + 2 classes virtuelles
- Manager un projet (30 h)

- Animer une équipe au quotidien (35 h)
- Gérer la paie (42 h)
- Mener une négociation commerciale (42 h)
- Exercer la mission d'organisation et de suivi des achats (28 h)
- Contribuer à la gestion de l'entreprise (35 h)
- Mettre en œuvre les actions de communication numérique dans l'entreprise (28h)
- Gérer les opérations à l'international (63 h)
- Réaliser une activité de production (21 h)
- Développer la qualité au service du client (14 h)

TARIF

- Le coût du certificat est de 500 € HT ou nets de taxe
- Le coût de la formation est variable selon le certificat visé et l'organisme de formation

Les CCE délivrés par CCI France sont inscrits au répertoire spécifique. Ils sont éligibles au financement par le compte personnel de formation (CPF)

VOTRE CONTACT

Astrid Destombes - a.destombes@ccifrance.fr

MÉDIATION DE L'APPRENTISSAGE



VOTRE CLIENT

SON BESOIN

Pour les contrats d'apprentissage signés à partir du 1^{er} janvier 2019, et passée la « période d'essai », l'apprenti, ou son responsable légal si l'apprenti est mineur, qui souhaite démissionner doit obligatoirement saisir au préalable le médiateur de l'apprentissage des Chambres consulaires.

Le médiateur peut également être saisi :

- Lors d'une exclusion définitive de l'apprenti du CFA, par le CFA ou l'apprenti
- A tout moment, par l'apprenti ou son employeur, dès lors qu'un différend existe entre les parties, pour les réclamations qui portent sur le contrat d'apprentissage

Cela peut concerner un litige relatif à l'exécution du contrat (temps de travail, rémunération, congés ...) ou à sa résiliation. Il n'est pas compétent pour les questions pédagogiques (programmes, diplômes, changement de formation...).

Le but du médiateur dans le cadre de sa mission est :

- De comprendre le pourquoi de la volonté de rupture
- De voir si elle ne peut pas être évitée, dans un souci de sécurisation du parcours de formation

- A défaut de purger les conflits existants afin :

- de maintenir l'apprenti dans son parcours de formation en le mettant en lien avec les interlocuteurs adéquats pour qu'il poursuive sa formation
- de préserver l'état d'esprit favorable à l'apprentissage chez l'employeur

SON PROFIL

- Chef d'entreprise qui recrute un apprenti
- Responsable des RH qui recrute un apprenti
- L'apprenti, ou son responsable légal si l'apprenti est mineur
- Le CFA

SA DÉMARCHE

Selon le cas l'apprenti, son employeur, le CFA de l'apprenti saisit sa CCI. Il est mis en contact avec le médiateur de sa CCI qu'il peut identifier sur :

<https://www.cci.fr/web/apprentissage/mediation>

NOTRE SOLUTION

Une fois saisi le médiateur enclenche le cas échéant le processus de médiation. Dans ce cadre le médiateur peut proposer des entretiens de médiation.

TARIF

La médiation de l'apprentissage est gratuite pour l'entreprise, l'apprenti et le CFA.

VOTRE CONTACT

Céline Petit - c.petit@ccifrance.fr



APPUI AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

VOTRE CLIENT

SON BESOIN

- Rembourser les aides perçues mises en place par l'État alors que son activité n'a pas repris une croissance suffisante pour rétablir ses équilibres financiers
- Rétablir un niveau de trésorerie satisfaisant
- Renégocier ses principaux échéanciers et obtenir un étalement des charges jusqu'à retrouver une croissance suffisante
- Négocier de nouveaux prêts
- Maintenir son activité

SON PROFIL

- Chef d'entreprise de TPE ou PME, fragilisée par la crise de la Covid-19
- Chef d'entreprise des secteurs les plus fragilisés : professionnels de l'hôtellerie, voyagistes, traiteurs, dirigeant de salle de sport, propriétaire de discothèque, professionnel de l'événementiel

SA DÉMARCHE

Le client rentre en relation avec sa CCI en contactant sa cellule d'appui « crise, prévention et accompagnement des entreprises en difficulté ».

NOTRE SOLUTION

Le conseiller CCI engage un échange avec le chef d'entreprise. En fonction de la nature de ses difficultés et de leur impact sur l'entreprise, il/elle l'oriente vers le dispositif le mieux adapté à sa situation.

MÉTHODOLOGIE

1. La CCI propose un 1^{er} niveau de réponses :

- Une auto-évaluation de la santé de l'entreprise, avec un outil d'évaluation comme « Comment va ma boîte ? »
- Des webinaires CCI sur la prévention et la gestion des difficultés
- Un guide pratique sur la prévention des difficultés : « Comment les anticiper, les gérer et rebondir ? »

Suite à ce 1^{er} niveau de réponse, la CCI peut proposer à son client un suivi personnalisé.

2. La CCI propose des mesures correctives pour accompagner le chef d'entreprise :

- Un soutien psychologique pour rompre l'isolement, en partenariat avec APESA :

Pour apporter une première écoute et un soutien psychologique aux chefs d'entreprise en détresse, le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, a mis en place un numéro vert, le 0 805 65 505 0, accessible 7 jours sur 7 de

8 heures à 20 heures en s'appuyant sur l'action de l'association APESA et avec le soutien des CCI.

- Les cellules de médiation pour gérer un litige avec l'administration, avec un partenaire ou un fournisseur qui met l'entreprise en danger. Le site du club des médiateurs présente tous les dispositifs en place et les informations de contact. En savoir plus :

<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>

- Les permanences conseil CIP
- Les services de l'État pour négocier un échéancier pour l'étalement des dettes sociales et fiscales. En savoir plus : <https://www.urssaf.fr/portail/home/difficultes-tresorerie/que-faire-en-cas-de-difficultes/les-entreprises-en-difficultes-e/la-commission-des-chefs-de-servi.html>

- Des procédures collectives

Votre conseiller CCI vous aidera à détecter les aides disponibles pour faire face à la crise et à ses conséquences sur votre entreprise.

- Un entretien confidentiel à son tribunal de commerce

TARIF

Cet accompagnement est gratuit pour le chef d'entreprise.

La prise en charge est assurée par la CCI sur la base d'une affectation TCCI 2021 à hauteur de 650 € TTC par entreprise accompagnée.

VOTRE CONTACT

Nathalie Cloarec - n.cloarec@ccifrance.fr



PARCOURS RELANCE 360

VOTRE CLIENT

SON BESOIN

Le chef d'entreprise souhaite relancer son activité suite aux impacts de la crise sanitaire et économique. Il souhaite :

- Réduire ses vulnérabilités et les risques dus à la crise sanitaire et économique
- Définir ses nouveaux enjeux pour relancer son activité
- Disposer de solutions activables immédiatement

SON PROFIL

- Chef d'entreprise qui souhaite retrouver le chemin de la croissance

Pour le client, fortes perspectives d'intégration dans un parcours d'accompagnement de la CCI.

SA DÉMARCHE

Le chef d'entreprise a été sensibilisé à l'accompagnement de sa CCI lors d'une prise de contact précédente, comme pour « l'accompagnement à la prévention des difficultés », ou d'une prise de contact nouvelle sur l'accompagnement de la relance de son activité.

NOTRE SOLUTION

Après un 1^{er} entretien pour analyser les besoins et la capacité de rebond de l'entreprise, le conseiller CCI oriente le chef d'entreprise vers la solution « Parcours accompagnement relance 360 ».

Ce parcours repose sur une analyse des forces et des faiblesses de l'entreprise et permet d'engager des actions immédiates pour :

- Adapter sa stratégie
- Reconquérir des marchés
- Piloter son entreprise en temps de crise
- Améliorer la gestion de ses ressources humaines,
- Améliorer ses pratiques QSE
- Sécuriser ses approvisionnements
- Relocaliser son activité et repenser le choix de ses partenaires
- Réussir une cession d'entreprise (si concerné)

MÉTHODOLOGIE

L'accompagnement du chef d'entreprise est de 2,5 jours et se déroule en 3 étapes :

- Une évaluation des principaux postes à améliorer avec un plan d'actions prioritaires à engager à partir de l'outil Digipilote©

- Un accès immédiat à des contenus d'informations, webinaires, ateliers thématiques, et un suivi par un conseiller CCI qui le conseille et l'oriente vers les bonnes expertises
- Un bilan pour mesurer l'impact des actions engagées

Le recours à des outils en ligne est privilégié (webinaires, formation à distance, ...)

TARIF

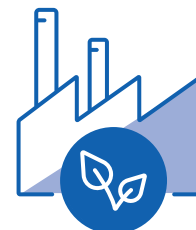
Le parcours Accompagnement relance 360 est valorisé à 1625 € HT.

Il est proposé au chef d'entreprise selon le territoire avec des modalités de financement qui peuvent varier :

- Prise en charge sur la TCCI 2021 de 650 € par parcours
- Les dirigeants ressortissants de l'AGEFICE bénéficient d'une prise en charge à hauteur de 875 €
- Des collectivités territoriales peuvent subventionner une partie du parcours

VOTRE CONTACT

Ludovic Bour - l.bour@ccifrance.fr



DIAGNOSTIC DE MATURITÉ ÉCOLOGIQUE

Solution déployée à la signature de la convention avec le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

VOTRE CLIENT

Le chef d'entreprise souhaite introduire l'écologie dans son fonctionnement quotidien afin de réduire l'impact environnemental de son entreprise, réaliser des économies d'énergie, d'eau... et se positionner dans son environnement concurrentiel avec un avantage différenciant et une image positive et engagée.

SON BESOIN

Le chef d'entreprise souhaite :

- Évaluer sa maturité écologique, les bonnes pratiques et les pistes de progrès
- Identifier les leviers d'actions adaptés à ses priorités
- Mettre en œuvre un plan d'actions

La phase initiale de diagnostic va permettre à l'entreprise d'évaluer son niveau de maturité et de fixer le plan d'action à engager pour réduire son impact environnemental.

SON PROFIL

- Le chef d'entreprise : commerce, services à la personne, Cafés-Hôtels-Restaurants...
- Le responsable RSE, développement durable

SA DÉMARCHE

Le chef d'entreprise qui engage la transition écologique de son entreprise s'adresse à sa CCI. Le conseiller lui propose d'évaluer son niveau de maturité sur les sujets de l'écologie.

NOTRE SOLUTION

Le conseiller CCI propose, dans le cadre du plan France Relance, pendant 18 mois une offre de services en 3 phases :

- Sensibilisation et information aux enjeux et bénéfices de la transition écologique :
 - Des réunions d'information, webinaires
 - Un Quizz
 - Un échange par téléphone ou autre
- Réalisation d'un diagnostic de maturité écologique complété d'un plan d'actions sur les thèmes de l'énergie, eau, déchets, achats, mobilité
 - Diagnostic réalisé avec l'outil Digipilote® <https://digipilote.eu>
 - Construction et livraison d'un rapport « plan d'actions »
- Accompagnement au passage à l'acte
 - Montage du dossier de demande d'aide
 - Formation individuelle ou collective

Ces solutions peuvent être nationales (un prêt de l'ADEME ou un produit Soluccio développement durable), régionales ou locales.

Un suivi doit être assuré par le conseiller CCI qui doit renseigner un questionnaire sur la prestation et sa mise en œuvre.

TARIF

Cet accompagnement est gratuit pour le chef d'entreprise.

La prise en charge est assurée par la CCI sur la base d'une subvention de l'Etat de 300 € (financement France Relance) et d'une affectation TCCI 2021 de 350 € (financement enveloppe Relance) par diagnostic complété.

VOTRE CONTACT

Cécile Leonhardt - c.leonhardt@ccifrance.fr

SOLUCCIO

Les offres

